

MAIRIE DE HUTTENHEIM

Avis affiché

Le 5 avril 2018

Convocations expédiées :

Le 5 avril 2018

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Conseillers élus : 21

Conseillers présents : 13

Membres présents : BREITEL Jean-Jacques Maire, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, Adjoints, LAFON Jean-Marie, ADAM Albert, GERBER Marie-Hélène, SCHLAEDER Patricia, SINGLER Fabienne, LABEL Sylvie, SCHEER Benoît, FEUERER Jean-Noël, BAUR Sébastien

Absents excusés : ADAM Florence, HAEREL Richard, HURST Mireille, DEVILLAIRS Jennifer

Absents: BULTEZ Nathalie, BARTHELMEBS Thomas, ORTIZ-LEAL Fernand, HAEREL Richard, MESSAI Sihame,

Procuration : Madame ADAM Florence donne procuration à Madame WAGNER Annette

Secrétariat : Monsieur SCHEER Benoît assure le secrétariat.

Auditeur : 0

Après avoir salué les membres présents de l'assemblée, Monsieur le Maire propose d'aborder les points à l'ordre du jour.

I) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 30 JANVIER ET 26 FEVRIER 2018

Annette WAGNER souhaite que la rédaction des futurs procès-verbaux soit plus complète, et que certains éléments des comptes-rendus de commissions soient repris.

Bernard SCHNEIDERLIN souhaite que le procès-verbal de chaque conseil soit transmis préalablement aux conseillers avant que certains éléments soient communiqués à la presse.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents lors des séances.

II) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE.

Il est fait référence à la réunion des commissions réunies du 27 mars 2018.

Le résultat du compte administratif 2017 du budget communal est présenté à l'assemblée :

| FONCTIONNEMENT | Budget | Réalisé |
|----------------|--------------|--------------|
| Dépenses | 1 578 581 | 1 447 598.99 |
| Recettes | 1 578 581 | 1 589 253.01 |
| Excédent | | 141 654.02 |
| | | |
| INVESTISSEMENT | | |
| Dépenses | 2 212 513.37 | 1 798 101.49 |
| Recettes | 2 212 513.37 | 1 921 759.23 |
| Excédent | | 123 657.74 |

Excédent global de clôture : **141 654.02 + 123 657.74 = 265 311.76 €**

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote du Compte Administratif.

Monsieur ADAM Albert interpelle l'assemblée en disant son incompréhension face aux augmentations d'ampleur constatées (+ 23.3 % pour les charges à caractères générales et 13.33% de charges de personnel) et la faiblesse des réactions de conseillers municipaux.

Il demande des explications quant à l'embauche en cours d'un deuxième cadre A alors que la Commune de Huttenheim en compte déjà un. Il souhaite avoir une réponse écrite.

Il interroge Patrick GANDER, Secrétaire Général, présent à la séance, quant à une éventuelle demande de mutation en cours. Celui-ci indique qu'il n'est pas autorisé légalement à répondre à cette question.

Différentes voix s'élèvent au sein du Conseil Municipal afin de justifier l'augmentation importante des frais prévisionnel de personnel :

- Bernard PFLEGER indique que Madame EPP était employée à temps partiel.
- Annette WAGNER indique que le montant des Allocations de Retour à l'Emploi versé à un agent peut être estimé à 20 000 euros annuel.
- Marie- Hélène GERBER indique que Madame BOESCH était employée à temps partiel.

Jean-Noël FEUERER clos le débat en indiquant que Monsieur le Maire donnera des explications directement à Albert ADAM.

Le Conseil Municipal, après Délibération,

Approuve à l'unanimité moins une abstention (Albert ADAM) le Compte Administratif 2017 du budget communal comme présenté.

III) EXAMEN DES COMPTES DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE

Après examen et vérification du Compte de Gestion 2017 de la Commune présenté par le comptable et du compte administratif 2017 présenté par l'ordonnateur,

Après constatation de la concordance entre ces deux documents notamment quant aux résultats de l'exercice, aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve à l'unanimité moins une abstention (Albert ADAM) les opérations comptables retracées dans le Compte de Gestion 2017 de la Commune comme présenté,

Donne quitus au comptable pour sa gestion.

IV) AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Après avoir constaté que l'excédent de fonctionnement 2017 du budget communal s'élève à 141 654.02 €,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide à l'unanimité moins une abstention (Albert ADAM) d'affecter le résultat de 141 654.02 euros en totalité en section d'investissement pour financer les opérations d'investissement à venir.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Mandats émis 1 715 071,12 €
RAR : 262 016,00 €
 Total dépenses 1 977 087,12 €

RECETTES

Titres émis : 1 921 759,23 €
RAR :
 Total recettes 1 921 759,23 €

Solde d'exécution de l'exercice 2017
Résultat d'investissement reporté de l'année 2016

Solde d'exécution cumulé 001

Solde des Restes A Réaliser

206 688,11 €
 ligne 001 -83 030,37 €
 2018 123 657,74 €
 -262 016,00 €

BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANCEMENT:

-138 358,26

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Mandats émis 1 447 598,99 €
RAR :
 Total dépenses 1 447 598,99 €

RECETTES

Titres émis : 1 589 253,01 €
RAR :
 Total recettes 1 589 253,01 €

Résultat de l'exercice : 2017
Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2016

Affectation 2017 Résultat de fonctionnement cumulé :

Solde des Restes A Réaliser

141 654,02 €
 ligne 002 0,00 €
 141 654,02 €
 0,00 €

V) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2018,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

| TAXES | TAUX De référence 2017 | TAUX VOTES 2018 | BASES 2018 | PRODUITS NOUVEAUX |
|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| Taxe d'Habitation | 15,28 | 15,28 | 3 097 000 | 473 222 |
| Foncier Bâti | 11,43 | 11,43 | 2 473 000 | 282 664 |
| Foncier non Bâti | 57,95 | 57,95 | 56 800 | 32 916 |
| TOTAL | | | | 788 802 |

VI) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Il est fait état des propos tenus lors de la réunion des « commissions réunies » du 27 mars 2018.

Le budget s'équilibre comme suit :

| | BUDGET 2017 | REPORTS 2017 | PROPOSITIONS 2018 | BUDGET GLOBAL 2018 |
|-----------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| Dépense | 1 578 581 | | 1 594 050 | 1 594 050 |
| Recette | 1 578 581 | | 1 594 050 | 1 594 050 |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| Dépense | 2 515 108.37 | 262 016 | 778 413.76 | 1 040 429.76 |
| Recette | 2 515 108.37 | | 1 040 429.76 | 1 040 429.76 |

L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement est arrêté à 217 740.64 €.

Bernard SCHNEIDERLIN donne des explications quant aux raisons du transfert à l'E.P.F.L. de l'acquisition du futur terrain intergénérationnel

Il indique que cet établissement portera la charge financière de l'acquisition en facturant uniquement le coût du portage en attendant que le projet soit clairement défini. La Commune pourra procéder alors dans un délai compris entre 4 à 10 ans à l'achat du terrain. L'avantage de ce mécanisme étant la débudgétisation de l'acquisition du terrain dans l'attente de l'approbation du projet, la Commune ne supportant que les frais de portage dans un premier temps,

Jean-Marie LAFON s'interroge quant à savoir s'il n'était pas plus opportun de passer par la voie de l'endettement car les taux d'intérêt demeurent encore faibles.

Annette WAGNER indique que le fait de confier l'opération à l'E.P.F.L permet de sécuriser l'achat. Cet établissement apportera son expertise lors de l'acquisition en détaillant les différents contrôles techniques nécessaires, notamment de pollution du site, qui seront demandés au vendeur lors de la rédaction notariale.

Bernard PFLEGER déclare qu'il faut procéder à l'acquisition de ce terrain car la population ne comprendrait pas, que la mairie après avoir communiqué sur le projet, ne le mette pas en œuvre,

Différents échanges ont lieu ensuite quant à l'équilibre de l'opération car par-delà les coûts d'investissement, cette opération risque de générer des frais de fonctionnement. Cette perspective dans un contexte de finances contraintes, conduit Bernard SCHNEIDERLIN à souhaiter une maîtrise financière de l'opération afin de ne pas impacter trop fortement le budget communal.

Jean-Noël FEUERER souhaite, pour sa part, que le projet soit mené à terme avant la fin de la mandature.

Bernard SCHNEIDERLIN présente ensuite un schéma d'esquisse de projection pluriannuel d'où on peut observer la baisse des moyens financiers de la Commune à court terme.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve à l'unanimité moins un contre (Albert ADAM) le Budget primitif 2018 comme présenté,

Charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution du budget.

VI) AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE AU PAIEMENT DES COTISATIONS D'ASSURANCES ACCIDENTS AGRICOLES

Il est fait état de la délibération du conseil Municipal du 8 septembre 2014, affectant le produit de la chasse au paiement des Cotisations d'Assurance Accidents Agricoles des propriétaires fonciers.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide d'affecter à l'unanimité la totalité des loyers de location de la chasse communale soit 13 700 € au paiement des cotisations foncières de l'Assurance Accidents Agricoles afférentes à l'exercice 2018

Monsieur le Maire est chargé de faire mandater la subvention votée,

VIII) DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Annette WAGNER indique qu'il y a lieu de préciser dans la délibération du 26 février 2018 concernant le projet d'aire de retournement de la rue du Presbytère la surface du terrain du Presbytère qui sera consacrée au projet d'aire de retournement du camion d'ordures ménagères soit 122.17 m².

La surface actuelle étant de 2147 m², il restera 2024.83 m² à l'usage de l'Archevêché.

Le Conseil Municipal confirme sa demande en vue de la soustraction de la surface de 122.17 m² à l'usage de l'archevêché.

➤ Bernard PFLEGER présente le résultat des horaires adoptés pour l'année scolaire prochaine (2018-2019) pour les deux écoles de la commune.

▪ Soit pour l'école maternelle :

| | | |
|------------|-------------------|-----------------|
| Matin : | Accueil du matin | 8 h 00 à 8h10 |
| | Fin des cours | 11h 35 |
| Après-midi | Reprise des cours | 13h 10 à 13h 20 |
| | Fin des cours | 15h 50 |

▪ Soit pour l'école élémentaire :

| | | |
|------------|-------------------|---------------|
| Matin : | Accueil du matin | 8 h 05 à 8h15 |
| | Fin des cours | 11 h 45 |
| Après-midi | Reprise des cours | 13h15 à 13h25 |
| | Fin des cours | 15h 55 |

Il indique qu'un sondage est en cours quant à la possibilité d'effectuer un accueil des enfants le matin avant les cours. En l'état celui-ci est négatif.

Bernard PFLEGER et Monsieur le Maire indiquent, qu'ils ont participé à une réunion avec l'Inspectrice de l'Education Nationale et le corps enseignant afin de prendre connaissance du projet d'ouverture d'une classe destinée à accueillir des enfants souffrants d'autisme. La Commune mettra les locaux nécessaires à disposition pour une durée de trois ans, renouvelable le cas échéant.

➤ Monsieur le Maire annonce les prochains rendez-vous :

- Jeudi 19 avril 2019. Cérémonie de signature de l'acte d'acquisition du « poumon vert » situé sur le site ERGE en cours de réhabilitation.
- Le 21 avril 2018 aura lieu la traditionnelle opération d'Oschterputz
- Le 9 juin 2018 inauguration de l'école élémentaire.

➤ Benoît SCHEER présente ses travaux en matière de communication, dont la préparation de l'animation de l'inauguration de l'école élémentaire et la préparation du prochain Hettner blattel.

Fin de la séance à 22 heures 10
Fait à Huttenheim, le 18 avril 2018
Le Maire
Jean-Jacques BRENNER

SOUS-PRÉFECTURE
23 AVR. 2018
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

MAIRIE DE HUTTENHEIM
67230